

la lettre % d'attac

AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE
ET ÉCOLOGIQUE

COMITÉ 19^e-20^e

PLUS QUE JAMAIS, IL Y A URGENCE !

Le 3 octobre, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi « *renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme* », qui fait entrer dans le droit commun les principales mesures de l'état d'urgence. Cette nouvelle loi prévoit la possibilité d'opérer des contrôles d'identité à moins de vingt kilomètres de la frontière terrestre, mais aussi « *aux abords* » de 373 gares, ports et aéroports, et ceci pendant douze heures consécutives, contre six précédemment. Ces contrôles seront donc possibles sur une grande partie du territoire – dont le quasi-peripètre de Paris et sa banlieue –, au risque de banaliser les contrôles au faciès à des fins de lutte contre l'immigration clandestine. Il sera également possible à l'État d'assigner toute personne suspectée à un territoire déterminé, de procéder à des perquisitions désormais nommées « *visites domiciliaires* » ou de fermer un lieu de culte. Toutes ces dispositions remettent gravement en question nos droits fondamentaux. Comme le souligne l'avocat François Sureau, elles bafouent les deux principes de l'état de droit : « *Le premier de ces grands principes est que la liberté est la règle et la restriction de police l'exception. Le second est qu'on ne peut être privé de sa liberté que par la décision de quelqu'un d'indépendant du gouvernement.* »

La voie est maintenant ouverte à toutes sortes d'abus de pouvoir étatique, non seulement dans les cinq années à venir, mais aussi à bien plus long terme.

Une loi liberticide et inefficace

Pour faire passer ce texte, le gouvernement a eu recours à une procédure d'urgence parlementaire, confisquant le débat et empêchant une vraie réflexion de fond, alors même qu'on sait aujourd'hui que les attentats qui ont pu être empêchés l'ont été grâce au renseignement et non à l'état d'urgence.

De quoi ceux qui nous gouvernent ont-ils peur ? De nouveaux attentats que personne ne pourrait empêcher ? Cela ne fait pas de doute ! Mais, plus encore, de l'immense colère de ceux qu'ils prétendent gouverner, de la colère des classes populaires et de tous ceux qui sont déjà l'objet de stigmatisation et de violences policières. En imposant la suspicion générale, le gouvernement espère transformer la colère en résignation. Il y a donc toujours urgence, oui, à dire haut et fort que le monde que nous voulons n'a rien à voir avec la société de contrôle qu'il veut nous imposer.

Ciné-débat

« LE BIEN COMMUN – L'ASSAUT FINAL »

Un film documentaire de Carole Poliquin (63 mn, 2002)

Mercredi 18 octobre à 19 h

Centre d'animation Curial

16, rue Colette Magny, Paris 19^e -

Métro Crimée (ligne 7)

**ENTRÉE
LIBRE**



L'eau, la santé, les gènes humains et végétaux, les connaissances anciennes et nouvelles, plus rien aujourd'hui ne semble pouvoir échapper au destin de marchandise. Face à la voracité des marchands, qu'advient-il de la notion de bien commun, qui est à la base de toute vie en société ? Le marché peut-il être le garant du bien commun ? Différentes histoires, tournées au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en France, au Brésil, en Inde, et racontées à la manière de la Genèse, témoignent des conséquences de la soumission du monde aux intérêts privés. S'il a fallu sept jours à Dieu pour créer le monde, sept jours peuvent suffire à transformer ce qui était bien commun en marchandise.

Projection suivie d'un débat

À VOS AGENDAS !

Rencontre avec Yanis Varoufakis, ancien ministre grec des finances, samedi 14 octobre à 18 h, annexe Varlin de la Bourse du travail, salle Eugène Henaff, 29 bd du Temple ou 85 rue Charlot, Paris 3^e, à l'initiative d'Attac France.

« La déferlante des accords de libre-échange, le CETA et ceux qui suivent... », mardi 17 octobre à 19 h 45, Foyer de Grenelle, 17 rue de l'Avre, Paris 15^e, conférence-débat avec Frédéric Viale, membre du collectif STOP TAFTA.

« Inspecteurs du travail, une rencontre », jeudi 19 octobre à 19 h, café associatif « La Commune », 3 rue d'Aligre, Paris 12^e, à l'initiative d'Attac-Paris 12^e, un film de Jean-Pierre Bloc. Projection suivie d'un débat

Cercle de silence contre le traitement inhumain des sans-papiers, vendredi 20 octobre à 18 h 30, à l'appel d'une vingtaine d'organisations, place du Palais Royal, Paris 1^{er}. (En cas de manifestation sur cette place, rendez-vous place Colette, devant la Comédie française).

ATTAC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (Attac) est un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action. Attac se mobilise contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, pour des alternatives sociales, écologiques et démocratiques.

Site Attac France : www.france.attac.org

Comité local 19^e-20^e :

attacparis19-20@attac.org ou
1-3 rue Frédérick-Lemaître - 75020 Paris

Informations, réflexions, campagnes :
<http://attac-paris19-20.org/>

Attac est présente
dans plus de quarante pays.

LES « COMMUNS », UNE ALTERNATIVE AU SYSTÈME SOCIAL QUI NOUS EST IMPOSÉ

L'expression « biens communs », ou « communs », est aujourd'hui défendue par de nombreux mouvements sociaux comme un mode particulier de relation sociale, une voie originale qui s'oppose tant au capitalisme qu'à l'étatisme.

Depuis quelques années, les mondes militant et universitaire s'intéressent à une nouvelle notion : « les communs ». Il s'agit d'un mode particulier de relation sociale : la gestion (en commun) par un groupe de personnes d'un bien matériel ou immatériel.

À l'origine, les « biens communs »⁽¹⁾ désignent, dans l'Angleterre du Moyen Âge, le droit des paysans d'accéder aux pâturages et forêts des domaines seigneuriaux. Et Elinor Ostrom, économiste et prix Nobel d'économie, s'appuie sur de nombreux exemples anciens, comme la gestion de pâture par une communauté villageoise, pour étudier, à partir des années 1990, ce concept.

Parallèlement, dès les années 1980, en réaction à une utilisation abusive des règles de la propriété intellectuelle, des communautés de développeurs se constituent pour concevoir et gérer les « logiciels libres », allant jusqu'à les revendiquer comme « un bien commun pour l'humanité ».

Communs et droits universels

Dans les années 2000, le champ juridique est exploré avec les *Creative Commons*, un ensemble de licences qui permettent de libérer toute œuvre intellectuelle (photo, texte, musique...) des droits de propriété et, dans le monde académique, l'« *Open Access Initiative* » permet à tout chercheur de publier les résultats de ses travaux en libre accès, évitant le recours aux abonnements coûteux des revues.

Ainsi, l'intérêt récent pour ce phénomène ancien, associé à des pratiques contemporaines similaires dans l'informatique ou la connaissance, ont réhabilité les



communs et leur donnent cette aura de nouveauté. Si l'on complète le tableau par d'autres domaines comme celui de l'eau, marqué par les luttes gagnées contre les privatisations en Bolivie (guerres de l'eau à Cochabamba et Los Altos), ou le referendum qui, en Italie, a proclamé « l'eau comme bien commun », on voit qu'ils peuvent acquérir un grand poids politique. D'autant plus que vient s'y ajouter le secteur des coopératives, entreprises, mutuelles et associations de l'économie sociale et solidaire, qui repose sur une gestion « en commun ».

Il a fallu presque un siècle pour que la question des communs revienne au centre des discussions. Plusieurs raisons expliquent cela : le bilan négatif des expériences d'économies administrées, et plus généralement la crise de l'idée de progrès telle qu'elle existait au début du xx^e siècle ; la destruction des écosystèmes et les menaces sur les éléments vitaux de la vie ; le rejet des privatisations pratiquées dans les années 1980 ; l'émergence des communs de la connaissance (Wikipédia, licences libres...) et des biens naturels (atmosphère, océans, climat...), aujourd'hui menacés par les activités humaines.

Cette question va de pair avec l'apparition de nouveaux droits universels : « droit d'accès à la connaissance », « droits fondamentaux » pour les communs naturels, ou bien encore le droit de « vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé », intégré à la Constitution française en 2005, ou les « droits des non-humains », dont la planète-terre, que la Bolivie défend jusque devant Les Nations Unies.

Même si la délégation de pouvoir (l'élection d'un représentant) peut être corrigée par la démocratie participative, la révocation possible des élus ou l'extension des droits référendaires, l'intérêt premier des communs est qu'ils sont – au regard de l'expérience historique – l'un des cadres les plus favorables à l'exercice d'une réelle propriété sociale et d'une démocratie directe.

Prendre soin des communs

Ainsi, l'appropriation collective par des pratiques sociales et démocratiques, la défense de droits fondamentaux non gérés par la sphère politique pourraient constituer un axe central d'intervention d'une gauche de transformation sociale. Ces facteurs permettent en effet d'être en phase avec des aspirations et des mobilisations qui émergent dans nos sociétés et, surtout, ils constituent des pas en avant vers un socialisme qui n'implique pas le renforcement des structures étatiques. Ils permettent aussi de renouer avec toute une tradition du socialisme du xix^e siècle, de Owen à Fourier, qui placent les pratiques sociales au cœur du processus d'émancipation, ainsi qu'avec les aspirations comparables qui ont émergé dans les années 1960-1970.

Enfin, tous les biens communs sont régis par un même principe : il est nécessaire d'en « prendre soin ». Seuls une gestion directe, un engagement individuel et un « entretien » par les communautés intéressées permet leur pérennité. L'expérience, notamment dans le monde des coopératives et des mutuelles, ou dans les zones rurales, a montré que si ces conditions ne sont pas remplies, les communs meurent, récupérés soit par l'État (une collectivité locale, une institution publique), soit par le marché.

Texte rédigé à partir de la contribution de Christophe Aguiton – professeur en sciences humaines et sociales et membre d'Attac France – au livre *Le Monde qui émerge* (éditions Les Liens qui libèrent, 13,50 euros).

(1) Contrairement à d'autres auteurs, Christophe Aguiton utilise les termes « communs » et « biens communs » de façon assez indifférenciée.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Email.....

J'adhère à Attac et je verse pour l'année civile.....€

Ressources mensuelles et cotisation avec Lignes d'Attac

de 0 à 450 €..... 13 € - de 1600 à 2300 €..... 65 €

de 450 à 900 €..... 21 € - de 2300 à 3000 €..... 84 €

de 900 à 1200 €..... 35 € - de 3000 à 4000 €..... 120 €

de 1200 à 1600 €..... 48 € - au-delà de 4000 €..... 160 €

Bulletin à renvoyer accompagné d'un chèque bancaire ou postal à :

Attac Service adhésions - 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris